

LA TRIBUNE Journal économique et financier

Nouvelle-Calédonie : "Monsieur nickel" se défend des accusations des petits producteurs

Par Maxime Hanssen | 02/09/2015, 19:06 | 1413 mots



(Crédits : Copie d'écran NC 1er)

André Dang, personnage central du secteur du nickel calédonien, est accusé par ses détracteurs de faire le jeu des indépendantistes et de défendre ses propres intérêts. Des reproches anciens, mais qui sont exacerbés par la baisse du cours du nickel et les échéances politiques à venir. Menacé, contraint à l'exil, il s'explique pour La Tribune.

La Nouvelle-Calédonie a été le théâtre, au mois d'août, de nouvelles tensions autour du nickel, dont ce territoire français abrite environ 15 % des réserves mondiales exploitables. Le contrôle de cette richesse, alors que se profile le référendum d'autodétermination en 2018, est depuis longtemps au cœur des enjeux politiques et économiques du territoire. Mais l'écroulement du cours de ce non ferreux, principalement utilisé dans la production d'acier, exacerbe les tensions.

André Dang, le "Monsieur nickel" de l'île, cristallise les critiques, suspecté de tirer les ficelles. PDG de la Société minière du sud pacifique (SMSP) et président

de la Société Territoriale de Participation Industrielle (STPCI), il gère d'importants domaines miniers, la plupart sous contrôle indépendantiste.

Accusé par les "petits mineurs" de vouloir les "*étouffer économiquement*", M. Dang, menacé par "*les mineurs et les transporteurs*", a été contraint de quitter le territoire calédonien. [Un nouvel exil après celui de 1984](#), pour celui qui affirme "*défendre uniquement la stratégie de ses actionnaires dont le but est d'optimiser la valorisation de la ressource calédonienne qui est une ressource épuisable.*" Entretien.

LA TRIBUNE. Vous avez quitté le territoire calédonien début août pour assurer votre sécurité. Quelles sont les raisons de cet exil à l'étranger ?
ANDRE DANG.

Lors d'une réunion en date du 23 juillet dernier en présence du président du gouvernement et de représentants du groupement Contrakmine (syndicat des transporteurs routiers, ndlr) et du SEM (Syndicat des producteurs et exportateurs de nickel, ndlr), j'ai été la cible d'insultes et de menaces de mort, qui ont perduré les jours suivants sur mon téléphone portable et celui de mon domicile.

En accord avec mes actionnaires, la Province Nord et la Province des Îles, il a été décidé qu'il était plus prudent pour ma sécurité personnelle, mais aussi celle de mes proches, de continuer d'exercer mes fonctions depuis l'étranger.

Ainsi, l'été a été marqué par un conflit majeur opposant Contrakmine, soutenu par la SEM, au gouvernement. Ils demandaient l'ouverture d'un canal d'exportation vers la Chine afin de faire face à la baisse des commandes australiennes. En tant qu'acteur majeur de l'activité nickel, quelle a été votre position ?

En tant que PDG de la SMSP, je n'ai pas de position particulière sur ce conflit. Ce genre de problématique doit être appréhendé dans le cadre de la stratégie nickel du territoire et concerne donc nos institutions (provinces, gouvernement, congrès).

Les demandes d'exportations ont été déposées par les mineurs. Les différentes instances consultatives du pays (CCEM, GPTS) ont donné des avis défavorables à ces exportations. Cela signifie que les présidents des trois provinces élus démocratiquement et celui du gouvernement ont donné un avis défavorable à

ces exportations qui contreviennent, selon eux, au schéma minier voté en 2009.

Pourtant, selon plusieurs témoignages, vous auriez fait jouer vos relations politiques pour bloquer la possibilité d'ouvrir un nouveau canal vers la Chine. Votre but serait, selon eux, "d'étouffer économiquement les autres exploitants miniers", afin de récupérer leurs titres, et ainsi assurer la valeur de la production inscrite dans les contrats chinois et coréens auxquels la SMSP a souscrit à travers ces joint-ventures.

Je le répète, je suis PDG d'une société industrielle. Là, on parle de décisions politiques auxquelles je n'ai pas été associé.

Et concernant les accusations dont vous faites l'objet ?

Concernant la seconde partie de votre question au sujet des mineurs, je suis assez étonné que la SMSP soit attaquée sur ce sujet. La SMSP ne veut étouffer personne et ne demande aucun titre minier mais compte simplement sur la solidarité de la profession pour permettre l'exploitation d'un outil calédonien avec du minerai calédonien.

Nous avons effectivement demandé aux autres mineurs calédoniens une aide concernant la fourniture de notre usine calédonienne en Corée. L'expansion de notre société minière ayant pris du retard, nous avons besoin du soutien des autres mineurs.

Du point de vue de ces derniers, vendre à leur client japonais ou vendre le minerai pour notre usine est totalement sans impact, d'un point de vue économique. En effet, en toute logique, notre proposition d'achat s'est faite au prix de marché.

Du point de vue de la Calédonie, l'impact est totalement différent. A titre d'exemple, l'an dernier, le volume de minerai calédonien envoyé aux fondeurs japonais s'est élevé à l'équivalent de 25.600 tonnes de métal. Si ce nickel métal avait été produit par l'usine en Corée, la Nouvelle Calédonie aurait bénéficié de 5 milliards de franc CFP de dividendes supplémentaires.

Plus globalement, quelle est votre vision concernant la stratégie minière calédonienne à adopter ?

Mon mandat en tant que PDG de la SMSP est de mettre en œuvre la vision stratégique de mes actionnaires (La SMSP est détenue par le fond d'investissement de la Province Nord, elle-même majoritairement Indépendantiste, Ndrl), c'est-à-dire l'optimisation de la valorisation de la ressource calédonienne qui est une ressource épuisable.

Il faut qu'elle constitue un levier financier suffisamment important pour permettre le développement économique du Pays mais aussi et surtout pour assurer, une fois la ressource épuisée, la pérennité de ce développement.

La province Nord a donc réorganisé l'exploitation minière en investissant dans la réalisation d'outils industriels capables de transformer les minerais, de commercialiser le métal ainsi produit et donc de démultiplier les revenus associés à la ressource.

La stratégie consiste également à développer des joint-ventures. Ce modèle est celui qui correspond le mieux à la stratégie de la Province Nord puisqu'il permet l'association avec un fondeur étranger et le retour de la valeur ajoutée créée par ce fondeur au Pays pour son développement dans d'autres secteurs que le nickel.

Le cours du minerai de nickel est en chute libre, enregistrant son plus bas niveau depuis 16 ans. Quelle est votre stratégie pour faire face à ces difficultés ?

Nos partenariats industriels, via nos joint-ventures, nous permettent aujourd'hui d'être protégés contre les aléas du marché en termes de débouché et du coup en termes d'emploi sur le territoire. Mais les cours actuels ne permettent toutefois pas à la filiale minière d'atteindre l'équilibre.

N'est-ce pas dangereux - voir suicidaire - de miser exclusivement sur cette ressource - soumise à la volatilité des prix - pour assurer la prospérité du territoire ?

Justement, la stratégie minière et métallurgique qui doit être appliquée en Nouvelle Calédonie doit avoir pour but l'optimisation de la valorisation de cette ressource.

La Nouvelle Calédonie doit donc trouver un consensus sur la définition qu'il convient de donner à la notion de "valorisation optimale du nickel" et nous

avons déjà perdu trop de temps. Seule la rente métallurgique est profitable pour le développement de la Nouvelle-Calédonie.

Estimez-vous que les tensions autour du nickel sont exacerbées par cette conjoncture difficile ?

Effectivement, toute la profession calédonienne et étrangère souffre de cette crise importante et grave dont la Chine est à l'origine. Cela crée effectivement des tensions supplémentaires.

Que répondez-vous à ceux qui estiment que vous "roulez" pour les indépendantistes du Nord ?

AD : Que je suis le PDG d'une société industrielle, et que par cette fonction je mets en place la stratégie que mes actionnaires ont défini.

En soutenant la montée au capital de la STCPI dans la SLN, ne voyez-vous pas un conflit d'intérêts autour de votre personne, dans la mesure où vous détenez personnellement 8 % dans la SMSP, concurrent de la SLN ?

Ce n'est pas moi, André Dang, qui soutient la montée au capital de la STCPI. En tant que Président de cette dernière, je suis responsable de gérer au mieux la participation détenue par les provinces notamment dans la SLN.

Ensuite, pourquoi parler de conflit d'intérêts quand on parle de stratégie Pays ? Pourquoi opposer la SMSP à la SLN ? Ces deux sociétés, fleurons de l'industrie minière et métallurgique de Nouvelle Calédonie, doivent être complémentaires et avoir un seul objectif : profiter au pays.